

ses opinions à l'exclusion de celles des autres. Il devrait plutôt servir à stimuler et à enrichir la discussion.

Il devrait être un facteur de cohésion dans la vie canadienne. J'ai déjà mentionné le but d'un réseau national de radio et de télévision. Or, à cet égard, j'estime que l'unité devrait être le résultat d'une politique de radiodiffusion bien conduite par une Société Radio-Canada qui serait solide. Elle ne devrait pas être un simple moyen en vue d'une fin. Radio-Canada ne devrait pas être un instrument d'unité. C'est plutôt en aidant les régions du Canada à mieux comprendre les autres régions, un groupe ethnique à comprendre et à apprécier les autres groupes qu'elle remplira sa tâche comme il faut et qu'elle contribuera puissamment à forger un Canada uni, fier de ses diverses origines et plein de confiance malgré sa diversité.

Si nous acceptons ces prémisses, certaines autres conséquences deviennent évidentes. J'en ai déjà mentionné quelques-unes. D'abord, pour réaliser ces grands desseins, Radio-Canada doit atteindre tous nos concitoyens au moyen de la radio et de la télévision. Or, je l'ai dit, nous n'en sommes pas encore là. Par conséquent, Radio-Canada doit disposer de fonds suffisants pour fournir ce genre de service. A quoi bon mettre cela noir sur blanc si nous ne prévoyons pas les moyens d'assurer les services que nous espérons.

Radio-Canada doit aussi montrer assez de souplesse et de stabilité dans la gestion des fonds destinés à une véritable planification à long terme. Mais elle doit être également responsable auprès du peuple et du Parlement canadien qui lui fournissent ces fonds. Il faut également songer aux pouvoirs nécessaires à une bonne gestion de la Société à condition d'accorder la prééminence à la Radio-Canada le seul moyen de mûrir et d'accroître son influence. Je le répète, l'idée d'utiliser Radio-Canada comme un instrument de propagande aux mains d'un groupe de pression, quel qu'il soit, ne doit être mentionnée que pour être condamnée.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je voudrais parler une fois encore de l'amendement dont j'ai saisi la Chambre et prier, une fois de plus, les députés des deux côtés d'envisager ce que nous, l'opposition officielle, éprouvons au sujet de cet amendement. Le ministre a fait certaines allégations. Radio-Canada a contre-attaqué. Cette situation malséante a assez duré.

• (5.20 p.m.)

Je le répète, tous les contribuables canadiens ont le droit de savoir exactement com-

[M. Brand.]

ment Radio-Canada dépense les fonds qui lui sont accordés. Si le ministre, à son avis, n'a de responsabilité qu'envers la nouvelle direction de Radio-Canada, je dois dire très honnêtement que je ne suis pas du tout d'accord. Ce sont les députés et la population canadienne qui devraient savoir ce qui est «pourri», à la direction de Radio-Canada. A titre de parlementaires, avant de discuter de ce bill et de proposer des amendements comme le ministre nous invite à le faire, nous devons savoir ce qui se passe.

Ces dernières semaines, des facteurs que nous n'avons pas eu l'occasion de discuter au comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, ont été étalés au grand jour. A bien des égards, c'est du nouveau. On doit nous donner l'occasion de connaître ces accusations. Les Canadiens doivent savoir en quoi elles consistent. Munis de ces renseignements, nous pourrions présenter un projet de loi qui procurerait au Canada le genre d'orientation et de directives que nous voudrions tous voir dans ce secteur essentiel de la radiodiffusion, qui influe sur tous les aspects de notre vie canadienne.

M. l'Orateur: Avant que l'amendement du député de Saskatoon soit soumis à la Chambre, je tiens à dire que j'ai pu l'examiner du point de vue de la procédure. J'aimerais volontiers que les députés expliquent si l'amendement, dans sa forme actuelle, est acceptable sous l'angle procédural.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je suis content que vous en parliez, car cela nous donne une belle occasion de traiter de la chose, tant pour ce qui est du bill que de la procédure. Votre Honneur sait que les traditions de la Chambre renferment de nombreux précédents qui justifient un tel amendement demandant que la question traitée dans un bill soit renvoyée à un comité avant la deuxième lecture. Une telle motion me semble tout à fait régulière.

J'admets que nous avons modifié la teneur traditionnelle de l'amendement. De nos jours, cependant, alors que l'idée de réformer le Parlement est si populaire, nous devrions avoir le loisir, lorsque s'offre aux députés et à Votre Honneur l'occasion de remanier la procédure de la Chambre, de chercher les voies et moyens qui rendraient notre motion conforme à l'intention des députés. Nous ne devrions pas maintenir une adhésion servile à une certaine formule peut-être acceptable à un Orateur des générations révolues.